

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 MARS 2009 A 19 HEURES

L'An deux mille neuf, le vingt du mois de mars, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de VIELLE-SAINT-GIRONS, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard TRAMBOUZE, Maire, pour la session ordinaire de mars.

Présents : Mme CABANNES Chantal, CAMOUGRAND Nathalie, DARMAILLACQ Evelyne, DASQUET Karine, FERREIRA Mireille, HERRY Emmanuelle, JOUSSELIN Nadine, POIRET Micheline et SAUBION Béatrice, Messieurs CARAMANTE Ange, CASTAINGS Dominique, LAPEYRADE Alain, MAUBOURGUET Jean-Pierre, MEIRANESIO Laurent et TRAMBOUZE Bernard

Absent : néant

Secrétaire de séance : Mme DARMAILLACQ Evelyne

Date d'envoi de la convocation : 16 mars 2009

Le Maire,

Bernard TRAMBOUZE

*
* *

Ordre du Jour

1. Installation des nouveaux conseillers municipaux
2. Election d'adjoints
3. Approbation du P.V. du dernier conseil municipal
4. Election des représentants de la Commune à la Communauté des Communes et aux syndicats et organismes communaux et intercommunaux
5. Attribution d'un logement communal
6. Affaires diverses

*
* *

Monsieur le Maire procède à l'appel des 14 conseillers municipaux en exercice, hormis lui-même :

- CABANNES Chantal
- CAMOUGRAND Nathalie, 2^{ème} adjointe
- CARAMANTE Ange
- CASTAINGS Dominique
- DARMAILLACQ Evelyne
- DASQUET Karine, 1^{ère} adjointe
- FERREIRA Mireille
- HERRY Emmanuelle
- JOUSSELIN Nadine
- LAPEYRADE Alain
- MAUBOURGUET Jean-Pierre

- MEIRANESIO Laurent
- POIRET Micheline
- SAUBION Béatrice

Après quoi, il procède à l'installation des six nouveaux conseillers municipaux élus et donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux de l'élection municipale complémentaire de dimanche 15 mars 2009, à savoir :

- nombre d'inscrits : 993 (dont le quart est 249)
- nombre de votants : 635
- blancs ou nuls : 109
- exprimés : 526
- majorité absolue : 264
- sièges à pourvoir : 6
- sièges pourvus : 6

Ont été élus :

- POIRET Micheline : 407 voix
- JOUSSELIN Nadine : 403 voix
- CABANNES Chantal : 400 voix
- CARAMANTE Ange : 397 voix
- MEIRANESIO Laurent : 376 voix
- LAPEYRADE Alain : 324 voix

Monsieur le Maire les déclare installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Voir à la fin du présent procès-verbal, le procès-verbal relatif à l'installation des six conseillers municipaux et à l'élection des adjoints signé séance tenante.

Avant de poursuivre la séance, Monsieur le Maire fait le discours suivant :

« Mesdemoiselles et Messieurs, bonsoir.
 Bonsoir à tous, je vous souhaite également la bienvenue.
 Une nouvelle période va s'ouvrir.
 Je la souhaite constructive et sérieuse et avec beaucoup de travail, dans la joie et la bonne humeur.
 Vielle-Saint-Girons compte sur vous et je compte sur vous.
 Merci de votre présence et du courage de vous présenter aux élections malgré le contexte difficile.
 Vous avez été brillamment élus, vous le devez à vos qualités propres.
 Vous allez montrer votre valeur et prouver à tous qu'ils ont eu raison de vous choisir.
 J'en profite aussi pour remercier tous les habitants qui, dès le 1^{er} tour, à une très grande majorité, vous et nous ont fait confiance en nous donnant une majorité claire et sans équivoque, qui nous permettra de continuer notre travail sereinement.
 J'espère aussi que les trois membres de l'opposition sauront en tirer les leçons.
 J'ai une pensée également pour nos concitoyens qui ont voté pour 121 personnes différentes, y compris une personne décédée et des personnes inéligibles.
 Je l'avoue, j'ai eu honte de ces votes ; il y a tellement de pays qui n'ont pas accès au droit de vote, ils seraient tristes s'ils apprenaient qu'à Vielle-Saint-Girons, village où la liberté règne, des gens s'amuse avec un bulletin de vote. Puissent-ils réfléchir et grandir pour les prochaines élections.
 Les élections, ce n'est pas un jeu.
 Merci à tous de votre attention. »

Monsieur le Maire fait procéder ensuite à la désignation du secrétaire de séance.

Mme Evelyne DARMAILLACQ se propose. Approuvé à l'unanimité, soit par 15 voix.

Avant d'ouvrir l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose d'y rajouter le point suivant :
« *modifications budgétaires* ». Il fait procéder au vote pour approuver cet ajout :

- membres en exercice : 15
- ayant pris part à la délibération : 15
- votants : 15
- abstention : 01 (Mme SAUBION)
- exprimés : 14
- pour : 14

Le nouvel ORDRE DU JOUR se lira donc comme suit, étant donné que le point 1
« installation des nouveaux conseillers municipaux » a été traité en début de séance, comme
imposé par les règles :

01. Installation des nouveaux conseillers municipaux
02. Election d'adjoints
03. Approbation du P.V. du dernier conseil municipal
04. Election des représentants de la Commune à la Communauté des Communes et aux
syndicats et organismes communaux et intercommunaux
05. Attribution d'un logement communal
06. Modifications budgétaires
07. Affaires diverses

2. ELECTION D'ADJOINTS

.1 FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Lors de l'installation de la municipalité, le 21 mars 2008, le nombre d'adjoints a été
fixé à 4.

Suite :

- à la démission de M. DELAUNAY de ses fonctions de conseiller municipal et donc
d'adjoint,
- au retrait des délégations de M. MAUBOURGUET et de Mme SAUBION ayant
entraîné la perte de leurs fonctions d'adjoint,

une seule nomination d'adjoint a pu être possible (celle de Mme Nathalie
CAMOUGRAND), conformément à l'article L2122-8 du Code Général des Collectivités
Territoriales qui stipule que, lorsque le Conseil Municipal n'est pas complet, il ne peut être
procédé qu'à une seule désignation d'adjoint. Au-delà, des élections complémentaires sont
nécessaires.

Aujourd'hui le Conseil Municipal est complet, l'assemblée peut donc décider de
revenir au nombre de 4 adjoints, conformément à l'article L2122-2 qui stipule que le nombre
des adjoints au Maire ne peut excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Vote pour fixer le nombre des adjoints à quatre :

- membres en exercice : 15
- ayant pris part à la délibération : 15
- votants : 15
- pour : 15

Dont délibération.

.2 ELECTION DES ADJOINTS

Considérant que deux adjointes sont déjà en place :

- Mme Karine DASQUET, 1^{ère} adjointe
- Mme Nathalie CAMOUGRAND, 2^{ème} adjointe

Monsieur le Maire propose d'élire deux autres adjoints, les troisième et quatrième.

.2.1 ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

Se porte candidate :

- Mme Evelyne DARMAILLACQ

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé au Maire son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Dépouillement :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- nombre de bulletins blancs : 03
- nombre de suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 07

Mme Evelyne DARMAILLACQ ayant obtenu 12 voix, Monsieur le Maire la proclame troisième adjointe et l'installe dans ses fonctions.

.2.2 ELECTION DU QUATRIEME ADJOINT

Se porte candidat :

- M. Ange CARAMANTE

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis fermé au Maire son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Dépouillement :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- nombre de bulletins blancs : 02
- nombre de suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 07

M. Ange CARAMANTE ayant obtenu 13 voix, Monsieur le Maire le proclame quatrième adjoint et l'installe dans ses fonctions.

Ce point n° 2 « élections d'adjoint » figure également au procès-verbal spécifique à l'installation de conseillers municipaux et à l'élection d'adjoints dont il est fait état plus haut, signé séance tenante, joint au présent procès verbal.

3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire invite les six nouveaux élus à quitter la salle ; en effet, ils ne peuvent approuver ce procès-verbal alors qu'ils n'étaient pas membres du Conseil Municipal. Ils s'exécutent.

Il demande à l'assemblée si elle a des observations sur le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 10 mars 2009 dont le secrétaire de séance était M. Dominique CASTAINGS.

Mme SAUBION revient sur l'approbation du PLU et sur sa présence à cette délibération. Elle rappelle qu'elle n'a aucun intérêt personnel dans le PLU, qu'elle n'a rien à voir avec son frère et que c'est la raison pour laquelle elle ne s'est pas retirée de la salle du conseil. Elle relève qu'il n'est pas fait état au procès-verbal de l'accord du Maire pour cette accréditation.

Monsieur le Maire réitère sa position, à savoir qu'il lui a laissé le libre choix de se retirer ou pas.

Monsieur CASTAINGS, secrétaire de la dite séance, avait compris, pour sa part, que l'accréditation demandée par Mme SAUBION portait sur son maintien dans la salle pendant la délibération. Il signale, d'autre part, qu'il y a une erreur sur la date de la tempête KLAUSS : il faut lire 24 (et non pas 14) janvier.

Vote pour approuver ce procès-verbal :

- membres en exercice : 15
- ayant pris part à la délibération : 09
- votants : 09
- exprimés : 09
- contre : 01 (Mme SAUBION)
- pour : 08

4. ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA COMMUNAUTE DES COMMUNES ET AUX SYNDICATS ET ORGANISMES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

Monsieur le Maire propose, étant donné l'arrivée massive de six nouveaux élus au sein du Conseil Municipal, de procéder à la réélection complète des représentants communaux aux différents syndicats intercommunaux et organismes communaux et intercommunaux.

Vote pour approuver ce principe :

- membres en exercice : 15
- ayant pris part à la délibération : 15
- votants : 15
- pour : 15

Dont délibération.

Toutes ces désignations auront lieu au scrutin secret.

.1 OFFICE DE TOURISME

(5 représentants à élire)

Se portent candidats et obtiennent dès le premier tour de scrutin :

sur 15 votants, 1 bulletin blanc, soit 14 suffrages exprimés

- CASTAINGS Dominique	14 voix	élu à l'unanimité des suffrages exprimés
- LAPEYRADE Alain	12 voix	élu à la majorité des suffrages exprimés
- POIRET Micheline	14 voix	élue à l'unanimité des suffrages exprimés
- CAMOUGRAND Nathalie	13 voix	élue à la majorité des suffrages exprimés
- HERRY Emmanuelle	14 voix	élue à l'unanimité des suffrages exprimés

.2 SIVOM DU LAC DE LEON

(5 représentants à élire)

Se portent candidats et obtiennent dès le premier tour de scrutin :

sur 15 votants et 15 suffrages exprimés

- CABANNES Chantal	15 voix	élue à l'unanimité des suffrages exprimés
- MEIRANESIO Laurent	14 voix	élu à la majorité des suffrages exprimés
- CARAMANTE Ange	13 voix	élu à la majorité des suffrages exprimés
- CASTAINGS Dominique	12 voix	élu à la majorité des suffrages exprimés
- HERRY Emmanuelle	15 voix	élue à l'unanimité des suffrages exprimés
- MAUBOURGUET Jean-Pierre	03 voix	

.3 COMMISSION LOCALE DE L'EAU DE L'ETANG DE LEON

(2 représentants à élire)

Se portent candidats et obtiennent dès le premier tour de scrutin :

sur 15 votants et 15 suffrages exprimés

- MEIRANESIO Laurent	13 voix	élu à la majorité des suffrages exprimés
- POIRET Micheline	15 voix	élue à l'unanimité des suffrages exprimés

.4 SIVU DE LA RESERVE NATURELLE DU COURANT D'HUCHET

(3 représentants à élire)

Se portent candidats et obtiennent dès le premier tour de scrutin :

sur 15 votants et 15 suffrages exprimés

- HERRY Emmanuelle	12 voix	élue à la majorité des suffrages exprimés
- MEIRANESIO Laurent	13 voix	élu à la majorité des suffrages exprimés
- CABANNES Chantal	14 voix	élue à la majorité des suffrages exprimés
- SAUBION Béatrice	03 voix	

.5 SYNDICAT MIXTE DES ETANGS LANDAIS

(2 représentants à élire : 1 titulaire et 1 suppléant)

Se portent candidats et obtiennent dès le premier tour de scrutin :

sur 15 votants et 15 suffrages exprimés

- MEIRANESIO Laurent (titulaire)	14 voix	élu à la majorité des suffrages exprimés
- POIRET Micheline (suppléante)	15 voix	élue à l'unanimité des suffrages exprimés

.6 SYNDICAT MIXTE DE PROTECTION DU LITTORAL LANDAIS

(2 représentants à élire : 1 titulaire et 1 suppléant)

Se portent candidats et obtiennent dès le premier tour de scrutin :

sur 15 votants, 1 bulletin blanc, soit 14 suffrages exprimés

- POIRET Micheline (titulaire) 14 voix élue à l'unanimité des suffrages exprimés
- JOUSSELIN Nadine (suppléante) 14 voix élue à l'unanimité des suffrages exprimés

.7 SIVU POUR LA SURVEILLANCE DES PLAGES ET LACS DU LITTORAL

(2 représentants à élire : 1 titulaire et 1 suppléant)

Se portent candidats et obtiennent dès le premier tour de scrutin :

sur 15 votants, 3 bulletins blancs, soit 12 suffrages exprimés

- TRAMBOUZE Bernard (titulaire) 12 voix élu à l'unanimité des suffrages exprimés
- DASQUET Karine (suppléante) 12 voix élue à l'unanimité des suffrages exprimés

.8 ADACL

(2 représentants à élire : 1 titulaire et 1 suppléant)

Se portent candidats et obtiennent dès le premier tour de scrutin :

sur 15 votants et 15 suffrages exprimés

- TRAMBOUZE Bernard (titulaire) 12 voix élu à la majorité des suffrages exprimés
- JOUSSELIN Nadine (suppléante) 15 voix élue à l'unanimité des suffrages exprimés

.9 ALPI

(2 représentants à élire : 1 titulaire et 1 suppléant)

Se portent candidats et obtiennent dès le premier tour de scrutin :

sur 15 votants et 15 suffrages exprimés

- JOUSSELIN Nadine (titulaire) 15 voix élue à l'unanimité des suffrages exprimés
- HERRY Emmanuelle (suppléante) 13 voix élue à la majorité des suffrages exprimés

.10 SYDEC

(2 représentants à élire : 1 titulaire et 1 suppléant)

Se portent candidats et obtiennent dès le premier tour de scrutin :

sur 15 votants et 15 suffrages exprimés

- LAPEYRADE Alain (titulaire) 12 voix élu à la majorité des suffrages exprimés
- CASTAINGS Dominique (suppléant) 11 voix élu à la majorité des suffrages exprimés
- MAUBOURGUET Jean-Pierre (titulaire) 03 voix

.11 SYNDICAT DU CHENIL BIREPOULET

(2 représentants à élire : 1 titulaire et 1 suppléant)

Se portent candidats et obtiennent dès le premier tour de scrutin :

sur 15 votants, 1 bulletin blanc, soit 14 suffrages exprimés

- DASQUET Karine (titulaire) 12 voix élue à la majorité des suffrages exprimés
- POIRET Micheline (suppléante) 14 voix élue à l'unanimité des suffrages exprimés

.12 CLIC des sociétés DRT-GRANEL

(2 représentants à élire : 1 titulaire et 1 suppléant)

Se portent candidats et obtiennent dès le premier tour de scrutin :

sur 15 votants, 1 bulletin blanc, soit 14 suffrages exprimés

- CAMOUGRAND Nathalie (titulaire) 12 voix élue à la majorité des suffrages exprimés
- JOUSSELIN Nadine (suppléante) 13 voix élue à la majorité des suffrages exprimés
- JOUSSELIN Nadine (titulaire) 01 voix

.13 LES AMIS DU BORN ET DU MARENSIN

(4 représentants à élire : 2 titulaires et 2 suppléants)

Se portent candidats et obtiennent dès le premier tour de scrutin :

sur 15 votants, 1 bulletin blanc, soit 14 suffrages exprimés

- DASQUET Karine (titulaire) 12 voix élue à la majorité des suffrages exprimés
- POIRET Micheline (titulaire) 14 voix élue à l'unanimité des suffrages exprimés
- DARMAILLACQ Evelyne (suppléante) 12 voix élue à la majorité des suffrages exprimés
- CAMOUGRAND Nathalie (suppléante) 12 voix élue à la majorité des suffrages exprimés

.14 COMMISSION D'ADMISSION A L'AIDE SOCIALE DU CANTON DE CASTETS

(2 représentants à élire : 1 titulaire et 1 suppléant)

Se portent candidats et obtiennent dès le premier tour de scrutin :

sur 15 votants, 1 bulletin blanc, soit 14 suffrages exprimés

- JOUSSELIN Nadine (titulaire) 14 voix élue à l'unanimité des suffrages exprimés
- DASQUET Karine (suppléante) 12 voix élue à la majorité des suffrages exprimés

.15 COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CASTETS

(8 représentants à élire : 4 titulaires et 4 suppléants)

Se portent candidats et obtiennent dès le premier tour de scrutin :

sur 15 votants et 15 suffrages exprimés

- TRAMBOUZE Bernard (titulaire) 12 voix élu à la majorité des suffrages exprimés
- DASQUET Karine (titulaire) 12 voix élue à la majorité des suffrages exprimés
- CAMOUGRAND Nathalie (titulaire) 11 voix élue à la majorité des suffrages exprimés
- DARMAILLACQ Evelyne (titulaire) 12 voix élue à la majorité des suffrages exprimés
- CARAMANTE Ange (suppléant) 13 voix élu à la majorité des suffrages exprimés
- CASTAINGS Dominique (suppléant) 12 voix élu à la majorité des suffrages exprimés
- CABANNES Chantal (suppléante) 13 voix élue à la majorité des suffrages exprimés
- POIRET Micheline (suppléante) 12 voix élue à la majorité des suffrages exprimés
- MAUBOURGUET Jean-Pierre (titulaire) 3 voix

Mme Mireille FERREIRA félicite les nouveaux élus.

Mme Béatrice SAUBION fait de même.

La séance est levée à 21 heures.